



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 novembre 2013

Délibération n°2013-28
Nomination d'un vice-président

Vu le décret 2013-295 du 8 avril 2013, modifiant le décret 2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur en sa version n°7, et en particulier l'article 3,

Vu la délibération 2013-09 du conseil d'administration du 27 mai 2013, désignant les vice-présidents de l'UEB,

Exposé des motifs :

Suite à la nomination réitérée d'Elisabeth Boichot-Lorant sur les fonctions de vice-présidente Europe, cette dernière avait émis le souhait d'un partage de cette vice-présidence en binôme.

Délibération :

Le président Pascal Olivard propose l'élection du vice-président suivant :

Cédric Quendo.

Cette vice-présidence sera partagée avec Elisabeth Boichot-Lorant à compter du 1^{er} septembre et il conviendra de matérialiser cette décision par des conventions de mise à disposition.

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur cette proposition.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 28
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : néant
Transmis au recteur Chancelier des universités le :

Visa du Président